

10

Résumé de texte

Options Scientifique et Économique

● **Vendredi 17 avril 2020 de 14h00 à 16h00**

Durée : 2 heures

*Candidats bénéficiant de la mesure « Tiers-temps » :
14h20 - 17h00*

Consultez les consignes de l'épreuve en page 4.

CONSIGNES

Tous les feuillets doivent être identifiables et paginés par le candidat.

Aucun document n'est permis. Le jury tiendra compte de la correction et de l'orthographe.

Conformément au règlement du concours, l'usage d'appareils communicants ou connectés est formellement interdit durant l'épreuve.

Ce document est la propriété d'ÉCRICOME, le candidat est autorisé à le conserver à l'issue de l'épreuve.

Henry David Thoreau est né et mort à Concord (1817-1862) dans le Massachusetts. Premier paradoxe : celui qui est considéré comme le chantre du nomadisme, l'apologue de l'errance, le poète des dérives indéfinies, des marches fiévreuses et ivres n'a pratiquement jamais quitté sa ville natale.

Sa décision de s'installer dans une cabane construite de ses mains – loin de la société, tout proche des énergies du monde, en ne comptant pour vivre que sur son travail manuel, délaissant donc la compagnie des hommes et le chaos des villes, faisant le choix de la « solitude », de la « pauvreté » – dans l'histoire de la pensée a revêtu la dimension d'un geste philosophique : l'initiation à la vraie vie.

Thoreau écrit au moment où le capitalisme industriel en Amérique se déploie dans toute sa puissance. Sa vie et son œuvre représentent la tentation du sauvage, la critique de la technique, la dénonciation des aliénations (économiques, sociales, culturelles) et l'appel à revenir à la vie immédiate, ce que Rimbaud appelait la « vigueur ». Il est devenu pour nous l'icône de la rupture, le symbole de la subversion. Pas étonnant que dans le film *Le Cercle des poètes disparus* le professeur anti-conformiste (John Keating) cite régulièrement devant ses élèves des fragments de *Walden ou la vie dans les bois* – par exemple : « Je voulais vivre intensément et sucer la moelle de la vie. Et ne pas, quand je viendrai à mourir, découvrir que je n'aurai pas vécu. » Pas étonnant que Christopher McCandless – ce brillant étudiant promis au plus bel avenir professionnel qui décide, une fois son diplôme en poche, de brûler son destin, de tout abandonner et de partir seul sur la route pour sentir le frisson d'une liberté reconquise (son histoire est reprise dans le film *Into the wild*) – ait été un lecteur assidu de Thoreau, recopiant dans ses carnets la phrase : « C'est dans la Vie sauvage que repose la sauvegarde du monde. »

Pour ses contemporains, Thoreau passait avant tout pour un excentrique, un original. Je reviens à cette matinée du mois de juillet 1846. Au centre-ville, avant d'avoir pu récupérer ses chaussures, Thoreau est interpellé par le fils de l'aubergiste, préposé à la collecte d'impôt, qui lui rappelle qu'il doit à l'État, depuis plusieurs années, la taxe de capitation. Thoreau refuse tout net de payer, clamant son indignation de devoir, en réglant ses impôts, soutenir la guerre, qu'il juge injuste, redéclarée au Mexique après l'annexion du Texas, sans parler du scandale absolu que représentait à ses yeux l'esclavage dans les états du Sud.

L'agent fiscal se voit, par la loi et ses fonctions, contraint de conduire Thoreau en prison. Il n'y passera qu'une seule nuit, aux côtés d'un codétenu soupçonné d'avoir incendié une grange. Dès le lendemain, un parent (sa mère, sa tante ?) se précipite pour régler les arriérés d'impôts (et même probablement quelques années d'avance), effrayé par le scandale. Thoreau est invité, ce qu'il fait presque de mauvaise grâce, à sortir de sa cellule. Il récupère ses chaussures, puis grimpe sur les collines pour trouver des airelles. La légende veut qu'il ait reçu pendant ce

bref séjour derrière les barreaux la visite de son aîné et maître Emerson qui lui aurait demandé : « Mais enfin, que faites-vous ici ? » ; à quoi Thoreau aurait répondu : « C'est moi qui devrais vous poser la question : comment se fait-il que vous ne soyez pas assis à mes côtés ? »

L'anecdote est finalement maigrelette, et l'expérience plutôt paisible paraît au bout du compte peu héroïque : pas de maltraitance, une soirée à écouter les bruits de la ville, un compagnon de cellule bien pacifique.

De cette nuit passée en prison, Thoreau tirera la matière d'une conférence qu'il prononcera deux ans après les faits, intitulée « Résistance civile au gouvernement » (1848). C'est seulement au moment de sa reprise dans l'édition des *Œuvres complètes* (1866), après la mort de son auteur donc, que le texte reçoit comme titre « De la désobéissance civile ». Paradoxe donc, quand on sait que cette affaire est régulièrement citée comme le moment d'origine de la désobéissance civile. L'histoire n'a d'une part rien de glorieux ni de dramatique : une petite nuit passée en toute civilité entre quatre murs peints à la chaux, pour six dollars qui seront payés le lendemain par un autre ; d'autre part, quand il l'évoque, Thoreau n'emploie jamais l'expression de désobéissance civile. Alors, ce lien qu'on établit toujours, est-ce de l'imposture, un malentendu, de l'exagération ? Parallèlement, des autorités intellectuelles (Hannah Arendt, John Rawls) affirment que le geste de Thoreau relève uniquement de l'objection de conscience.

Si on reprend ce qui a été délimité par les théoriciens politiques comme « désobéissance civile » et qu'on recoupe les analyses, on parvient à peu près à la spécification suivante : la désobéissance civile désigne le mouvement structuré d'un groupe plutôt qu'une contestation personnelle. Elle suppose l'organisation d'un collectif structuré par des règles déterminées de résistance, un credo commun, ordonné à un objectif politique précis : le plus souvent, l'abrogation d'une loi ou d'un décret jugés scandaleux, injustes, intolérables. En revanche, on parlera de dissidence ou d'objection de conscience quand un individu isolé (soit le « lanceur d'alertes ») prend le risque de dénoncer les faillites d'une institution, l'ignominie d'un système. La désobéissance civile suppose au contraire un « désobéir ensemble » qui fait battre le cœur du contrat social, redonne corps, à l'occasion d'une contestation commune, au projet de « faire-société », au-delà des institutions qui s'attachent surtout à se perpétuer elles-mêmes et à pérenniser le confort d'une élite. La contestation commune projette l'ombre du pacte originaire sur une dimension d'avenir : vivre ensemble, mais sur de nouvelles bases, ne pas se laisser gouverner ainsi, ne pas accepter l'inacceptable, réinventer notre avenir. Ce qui fonde le vivre-ensemble, c'est un projet commun d'avenir.

Les théoriciens insistent aussi sur la dimension évidemment publique de la désobéissance civile. Il ne s'agit surtout pas de comploter dans l'ombre contre l'État dans le cadre d'organisations secrètes ni de former des groupes d'opposition clandestine pour dynamiter,

renverser le gouvernement en place, lui substituer d'autres dirigeants, ni de faire avancer secrètement une option politique contre une autre. La désobéissance civile fait de la publicité le ressort de son action : on dénonce l'injustice, on fait éclater aux yeux de tous l'iniquité d'une loi en affichant bruyamment sa désobéissance. Les actes de désobéissance civile s'adressent à l'opinion publique, et plus largement même à la conscience de tous, au sentiment universel de justice. On assure aux actions la publicité maximale pour que l'indignation devienne contagieuse, que le scandale soit partagé. Les actes de désobéissance civile — rappelons-nous la marche du sel de Gandhi — se construisent comme de gigantesques opérations de communication. La transgression est accomplie de manière éclatante et publique, et celui qui désobéit accepte par avance la sanction. Il s'y prépare, il l'anticipe même, l'authenticité de son engagement s'y éprouve. L'emprisonnement, dans le cas de la désobéissance civile, ne signifie pas un moment d'arrêt dans la lutte, mais une intensification supérieure. On peut ajouter encore d'autres critères : le refus de la violence, la référence à des principes supérieurs, le respect de la forme même de la légalité.

Retour au texte de Thoreau. Il ne recoupe que partiellement ces déterminations mises au point par H. Arendt, J. Rawls, J. Habermas, R. Dworkin, avant tout parce qu'il est un « essai » : démarche inventive, invitation à transformer soi-même et les autres. Ce texte est avant tout un geste. Il ne s'appuie pas sur le commentaire, ni n'instruit la critique de textes qui le précèdent dans le temps pour construire par différence d'autres concepts et proposer d'autres définitions. Il est un témoignage d'expérience. Il n'est pas né de lectures et n'est pas destiné à entrer dans l'espace feutré d'une bibliothèque pour y prendre indéfiniment écho avec d'autres livres, passés ou à venir. Il incite au contraire à sortir des livres pour se transformer, agir, vivre — il faut passer, disait Thoreau, au moins autant de temps à lire ou écrire qu'à marcher. Ce texte est au sens propre une *intervention* : il intervient dans nos idées et dans nos vies pour déplacer nos lignes de force, transformer nos horizons.

C'est ce qui fait que Thoreau est plus qu'un auteur de livres : il est une icône, il incarne une attitude, il représente une proposition d'existence. Comme les cyniques anciens, on connaît de lui des gestes, des courtes phrases qu'on se répète. *Pharmaka*, disaient les Grecs : des énoncés de secours aidant à vivre, des phrases destinées à intensifier notre présence au monde et aux autres. Exemples : « En tuant le temps, on blesse l'éternité » ; « Il est vain de s'asseoir pour écrire quand on ne s'est jamais levé pour vivre » ; et, dans ses derniers jours, ce qu'il aurait répondu au pasteur qui l'engageait à tourner ses yeux vers l'autre monde : « S'il vous plaît, un seul monde à la fois ». Thoreau renoue avec l'idée que la philosophie, avant d'être une discipline de savoir, un ensemble de connaissances, est un art de vivre. Si la philosophie n'était qu'un ensemble de propositions théoriques, un

système de vérités, des thèses prêtant à discussion, alors « philosopher » ce serait essentiellement lire des livres, commenter, critiquer et écrire. La philosophie serait un corpus. Thoreau (« aujourd'hui je ne vois plus que des professeurs de philosophie, mais pas de philosophe ») rappelle que le vrai sage *présentifie* la philosophie par sa vie, ses actions. Il la résume en des sentences courtes qui ne sont pas des conclusions de démonstrations, mais des provocations, des appels à vivre autrement. L'obligation de désobéir est liée aux exigences de la « vraie vie ». Inutile pour Thoreau de multiplier les discours critiques et les contestations théoriques si c'est pour finalement obéir passivement et tout ratifier. Il n'accepte pas de défaire le lien, comme le faisait Kant dans son article sur les Lumières, entre réflexion critique et obéissance. À quoi bon multiplier les déclarations intempestives si c'est pour, au bout du compte, agir comme un automate, se conformer passivement aux lois, faire comme tous les autres ? Il n'y a de critique authentique que comme désobéissance pratique. Là où Kant affirme : la vraie désobéissance, c'est la critique (théorique), Thoreau répond : la vraie critique, c'est la désobéissance (pratique).

Thoreau construit d'abord, avec insistance, une opposition majeure entre, d'un côté, l'État, ses lois, ses appareils, ses représentants, tous considérés comme les éléments d'une « machine » anonyme, labyrinthique, inerte, un « outil » qui se secoue et bouge d'être animé par des lobbyistes, des carriéristes, des ambitieux ; et, de l'autre, des individus, chacun habité par sa conscience et ses expériences. La République, l'État, le Souverain n'ont rien de mystique, rien de sacré, rien de vertical. Le gouvernement est un mal nécessaire dont il faut juste espérer qu'il gouverne le moins possible. Dès le début du texte, Thoreau défait tout lien entre morale et politique. On ne souhaite pas l'inscription dans la politique de valeurs (justice, égalité, etc.), on ne fait pas le catalogue des vertus morales du chef. La morale trouve son refuge, son assise dans la conscience, tandis que la politique n'est rien d'autre que le mode de fonctionnement d'un appareil énorme et glacé. L'appareil étatique, c'est une machinerie compliquée, malheureusement nécessaire, à laquelle pourtant chacun doit sans cesse opposer sa « friction », son « frottement » : « Que votre vie soit un contre-frottement pour stopper la machine. » C'est quand elle est trop bien huilée que la mécanique devient dangereuse, car elle transforme les individus en de simples rouages.

C'est l'individu qui est sacré, l'individu comme capacité d'action, prise d'initiative, inventivité, autant de qualités qui butent contre les entraves absurdes, les réglementations abusives, les contraintes pesantes de la machine étatique. Mais surtout, c'est en l'individu que se fait entendre la voix morale, l'appel de la justice.

Frédéric GROS, *Désobéir*, 2017
Champs-Flammarion (2019) pp. 161-170

CONSIGNES DE L'ÉPREUVE :

- 1 - **RESUMER** ce texte en 250 (DEUX CENT CINQUANTE) MOTS.
On tolère 10 % en plus ou en moins (225 au moins, 275 au plus).
*Tout manquement à ces normes (par excès ou par défaut) sera gravement sanctionné :
par exemple, un résumé atteignant 300 ou n'atteignant pas 200 mots, sera noté zéro.*
- 2 - **DONNER UN TITRE** au résumé (les mots du titre n'entrent pas dans le décompte des mots).
La qualité du titre compte dans le barème d'évaluation de la copie.
- 3 - **INDIQUER LE NOMBRE DE MOTS UTILISÉS** en portant les mentions suivantes très lisiblement et à l'encre :
repère formé d'un double trait // dans le texte écrit après chaque tranche de 50 mots, décompte chiffré
cumulatif (**50, 100, 150**, etc) en regard dans la marge, total exact en fin d'exercice.

*N.B. : On entendra par **MOT** l'unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Ainsi : « **I'** » compte pour un(1) mot et « **c'est-à-dire** » compte pour quatre (4). Cette convention est celle des travaux de statistique lexicale (B.O.E.N. no 27-07/83).*

*Exception : les lettres euphoniques ne sont pas comptées comme mot. Ex. : « **a-t-il** » compte pour deux (2) mots, **t** étant la lettre euphonique. Tolérance : tout nombre (cardinal ou ordinal) sera compté pour un seul mot. Ex : 1988, XXI^e.*